

**Lettre de mission**  
**ORGANISATION DES SOINS**

**Version : finale**

**Date : 13/06/2008**

**CONTENU DU DOCUMENT**

<b>I. OBJECTIFS</b>	<b>2</b>
<b>II. MISSIONS COUVRANT LE CHAMP DES ACTIVITES DE TETE DE RESEAU</b>	<b>2</b>
<b>III. MISSIONS DE GESTION</b>	<b>7</b>

## I. Objectifs

Le pôle a pour objectifs transverses de :

- Définir la stratégie en matière de Santé du régime minier ;
- Décloisonner les acteurs et utiliser les synergies des domaines clés pour la santé : sanitaire, social, prévention, médico-social ;
- Organiser avec les CARMI un projet de santé par bassin de santé tenant compte du volet médical et social dans le cadre d'un pilotage administratif et médical ;
- Créer du lien dans les relations entre les établissements et l'offre de soins ambulatoire pour mieux répondre aux besoins des patients et assurer la continuité des prises en charge ;
- Piloter la réduction du déficit de l'offre de soins du régime ;
- Valoriser en appui des CARMI l'offre de services proposés aux affiliés miniers mais également à l'ensemble de la population appelée à fréquenter les structures de soins du régime minier avec pour finalité de permettre un égal accès à des soins de qualité, de garantir l'efficacité des financements et de faire évoluer ensemble le réseau de santé du régime ;
- Analyser la dimension économique de l'offre de santé (quelle offre, quelle consommation, pour qui, quelle organisation, pourquoi ?) ;
- Mettre en place des processus de démarche qualité et d'évaluation des pratiques mises en place dans chaque CARMI avec une normalisation des processus métiers et un cadrage ;
- Développer les partenariats institutionnels et s'inscrire dans une dimension inter régimes ;
- Organiser et mettre en place une coordination nationale avec la déclinaison au sein de chaque CARMI de référents métiers et la tenue régulière de réunions :
  - Pour l'offre de soins ;
  - Pour les établissements ;
  - Pour la prévention – dépistage – santé publique ;
  - Pour l'action sanitaire et sociale.
- Jouer un rôle de facilitateur, de veille, d'information et de partage d'information dans une logique de tête de réseau et d'appui auprès des CARMI.

## II. Missions couvrant le champ des activités de tête de réseau

### II.1 Objectifs spécifiques des missions du pôle en tant que tête de réseau

- PREVOIR
  - Définir les orientations en matière de politique de santé du régime et leur pilotage ;
  - Etre en point d'appui et une source de conseil à l'égard des CARMI ;
  - Informer et communiquer sur les actions entreprises.

- **METTRE EN ŒUVRE**
  - Identifier des référentiels ;
  - Organiser des groupes de travail ;
  - Mettre en place des filières métiers ;
  - Impliquer les CARMI et les professionnels de santé.
  
- **EVALUER** les actions mises en œuvre par les CARMI dans le domaine de la Santé :
  - Développer une approche par processus, indicateurs et comparative (en relation avec le contrôle de gestion stratégique et le responsable qualité).
  
- **REAGIR**
  - Evaluer les actions mises en œuvre ;
  - Identifier des solutions et prioriser les actions à améliorer.

## II.2 Périmètre des objectifs spécifiques en tant que tête de réseau

L'activité de ce pôle en tant que tête de réseau couvre 5 volets :

1. La politique et l'activité de l'offre de soins ambulatoire du régime minier ;
2. La politique des établissements de santé et établissements médico-sociaux du régime minier ou auxquels le régime est associé ;
3. La politique des services d'accompagnement et de soins à domicile (SSIAD, Services d'aides à la personne) du réseau ;
4. La politique de prévention, dépistage et santé publique du régime minier ;
5. La politique d'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées, malades et ayant eu un accident du travail ou une maladie professionnelle.

### II.2.1 Offre de soins ambulatoires

L'objectif du pôle est de développer un pilotage médico-économique de l'offre ambulatoire (centres de santé, pharmacies ...). A cet effet, ses missions sont :

- Orienter les CARMI dans la gestion de l'attractivité de l'offre de soins ;
- Piloter la recomposition et le développement de l'offre de soins (analyse des besoins de terrain des activités des CARMI...);
- Organiser et encadrer :
  - La mise en œuvre des projets médicaux ;

- Le développement d'une démarche qualité (en relation avec le responsable qualité) et d'évaluation des pratiques professionnelles ;
- Le développement d'une démarche de communication et de marketing (labellisation...) de l'offre de soins (en relation avec le service communication) ;
- Une coordination entre les responsables des œuvres et la CAN.
- Faire émerger des filières métiers avec la désignation de référents métiers régionaux et nationaux ;
- Participer à la détermination et au suivi des allocations de moyens (FRMO, budgets des œuvres) en relation avec le service budgétaire. Il est le pivot relationnel avec les CARMI sur l'ensemble des demandes de moyens et d'investissements dans les œuvres et assure le relais avec le service budgétaire ;
- Mettre en place :
  - Une politique d'audit et de contrôle interne en relation avec le contrôleur de gestion et l'agence comptable ;
  - Une meilleure organisation de la prise en charge des malades (exemple du projet maladies chroniques).
- Développer le reporting de l'activité des centres de santé :
  - Enquête annuelle sur l'activité des œuvres du régime (dépenses/recettes, nombre d'actes réalisés, taux d'ouverture... par activité, par œuvre, par groupement d'œuvres, par CARMI ; consolidation des données au niveau national, restitution dans le cadre du rapport annuel d'activité de la CAN) ;
  - Elaboration et suivi de tableaux de bord d'activité de suivi mensuel d'activité des centres de santé, par catégorie de professionnels de santé en relation avec le contrôle de gestion.
- Définir en lien avec le contrôle de gestion et la MOA des process métiers et mettre en œuvre des indicateurs permettant d'analyser l'activité de l'offre de soins ambulatoire ;
- Participer aux travaux du regroupement national des centres de santé et à toute expérimentation concernant le système de financement des centres de santé ;
- Etre en point d'appui et d'accompagnement auprès des CARMI ;
- Développer les partenariats (FNMF...) dans le cadre de l'ouverture des œuvres en promouvant l'exercice pluridisciplinaire en « communauté de santé » et en améliorant l'organisation et la coordination du parcours du patient (passer de la prise en charge du soin à l'éducation thérapeutique).

## II.2.2 Etablissements du régime et établissements dans lesquels le régime minier est associé

Les missions du pôle sont :

- Appuyer les CARMI dans leur processus d'intégration des réseaux territoriaux ;
- Mettre en place, structurer et animer une fédération des établissements avec pour objectif :
  - D'assurer une lisibilité, une cohérence nationale entre les établissements ;
  - D'être agence de moyens auprès des CARMI et des associations de gestion (conseil juridique, aides à la constitution de dossiers, définition des besoins pour le lancement de marchés d'aides à des services de conseils financiers et juridiques...) ;

Le pôle en charge de « l'organisation des soins, prévention et ASS » doit par ailleurs veiller à articuler la politique des établissements avec celle de l'offre de soins ambulatoire et à :

- Participer à l'animation du réseau des établissements (réunions de directeurs, organisation de groupes techniques...) ;
- Accompagner les établissements dans le développement d'une politique qualité (suivi de la mise en place du projet compaqh...) ;
- Assurer le suivi de la politique de restructuration et de modernisation des établissements et la gestion des prêts immobiliers (analyse et suivi des dossiers immobiliers pour construction d'EHPAD, équipement sanitaire des établissements...de demandes de prêts des CARMI, et autres organismes, examen des plans de financements, rédaction et suivi des conventions de prêts...) ;
- Définir comment évoluer vers un fonds d'investissements des établissements ;
- Mettre en place des outils d'audit et de contrôle de gestion en lien avec le contrôle de gestion (développement du benchmarking, approche par indicateurs, analyse des écarts...) ;
- Développer une force de frappe globale des établissements en matière de reporting (mise en place d'un rapport annuel sur l'ensemble des établissements du régime ou auxquels le régime est associé...) ;
- Développer la veille réglementaire (information sur les derniers textes, les réformes...) ;
- Développer et mettre en place une politique de communication sur et à l'attention des établissements.

## II.2.3 Politique de prévention – dépistage – santé publique

L'objectif est, en appui des CARMI, d'organiser la politique de prévention et de promotion de la santé autour tout à la fois des risques, des populations (dans une logique d'éducation à la santé), de milieux de vie, des territoires.

L'objectif est de construire une vision stratégique de la politique de prévention autour de deux axes : les affiliés et l'offre de soins. A cet effet, les missions du pôle sont :

- Evaluer les besoins locaux en tenant compte des disparités de santé, entre populations, entre territoires ainsi que leurs causes ;
- Donner du sens et de la cohésion entre les actions engagées localement ;
- Coordonner et assurer une veille sur les actions engagées par les CARMI en matière de prévention – dépistage et santé publique ;
- Participer et accompagner les CARMI dans les travaux menés en région (aide au montage de dossiers, assistance technique et méthodologique...) ;
- Mettre en place un réseau prévention (un référent national prévention, une cellule nationale de prévention, des chargés de prévention) permettant de créer du lien ;
- Définir les circuits financiers et les modalités de financement des actions de prévention (aide à la recherche de financements...) ;
- Développer le reporting et le contrôle des actions mises en œuvre régionalement (suivi des actions mises en œuvre, bénéficiaires...) ;
- Développer et assurer le suivi des actions partenariales (régime agricole, régimes de retraite complémentaire, FNMF...) ;
- Développer une politique de marketing des actions de prévention comme réponse aux besoins de santé publique.

#### II.2.4 Action sanitaire et sociale

L'objectif est de consolider l'offre de service en mettant en oeuvre le plan d'action sociale. A cet effet les missions du pôle sont :

- Participer à la détermination et au suivi des allocations de moyens (FNASS) en relation avec le service budgétaire ;
- Contribuer à simplifier les démarches administratives des affiliés (accueil, guichets uniques, mise en place d'imprimés uniques de demandes de prestations...) ;
- Animer et coordonner le réseau ASS (réunions régulières...) ;
- Développer l'information et la communication à l'attention des affiliés et des professionnels de santé (plaquettes d'information, guide des prestations...) ;
- Accompagner les CARMI dans une déclinaison régionale du plan national d'orientation du service social et dans le développement des liens fonctionnels entre services sociaux (régime minier et autres) et s'engager dans une démarche d'évaluation de la qualité de ses interventions ;

- Développer une politique de proximité et mieux connaître les besoins des affiliés du régime (enquête de besoin, de satisfaction...);
- Accompagner les CARMI par la mise en place d'une assistance technique et méthodologique (application du règlement national d'action sanitaire et sociale...);
- Renforcer les partenariats avec les autres caisses de retraites pour des actions communes en matière d'ASS permettant d'assurer la continuité des prises en charge par une bonne orientation des affiliés;
- Développer le reporting (suivi des prestations servies, des bénéficiaires...);
- Moderniser la politique vacances (ouverture à d'autres populations, diversification de l'offre de vacances...);
- Accompagner les CARMI dans le développement et la mise en place d'équipes coordonnées médico-sociales.

### **II.2.5 Professionnalisation et autonomisation des services d'aides et de soins à domicile (SSIAD, SAP...)**

Les missions du pôle sont :

- Développer le reporting et définir en lien avec le contrôle de gestion et la MOA des indicateurs permettant d'analyser l'activité des structures;
- Organiser et coordonner l'action des aides à domicile situées dans les politiques locales par le développement de partenariats dans le domaine des services d'aides et de soins à domicile.

## **III. Missions de gestion**

### **III.1 Gestion des centres de vacances**

Les missions du pôle sont :

- Assistance à l'élaboration des budgets des centres de vacances;
- Suivi des budgets des centres de vacances (en partenariat avec les directeurs de centres de vacances);
- Suivi des procédures de marché concernant les achats des centres (en partenariat avec le service marché et les directions de centres);
- Suivi des travaux sur les centres de vacances (avec l'appui d'un technicien du bâtiment de la CAN);
- Suivi des facturations des séjours (en lien avec la centrale de réservation).

### III.2 Autres missions de gestion

Les missions du pôle sont :

- Gestion du comité de gestion des services sociaux des retraités ;
- Gestion des demandes individuelles des affiliés (aides financières, demande d'inscription à un séjour de vacances, réclamation, courriers d'attribution de l'APA...) ;
- Gestion des secours (conformément à la convention de partenariat avec la caisse des dépôts et consignations) ;
- Gestion des subventions allouées à des organismes extérieurs (fondation nationale de gérontologie, institut pasteur...) et financées sur le budget d'ASS de la CAN.